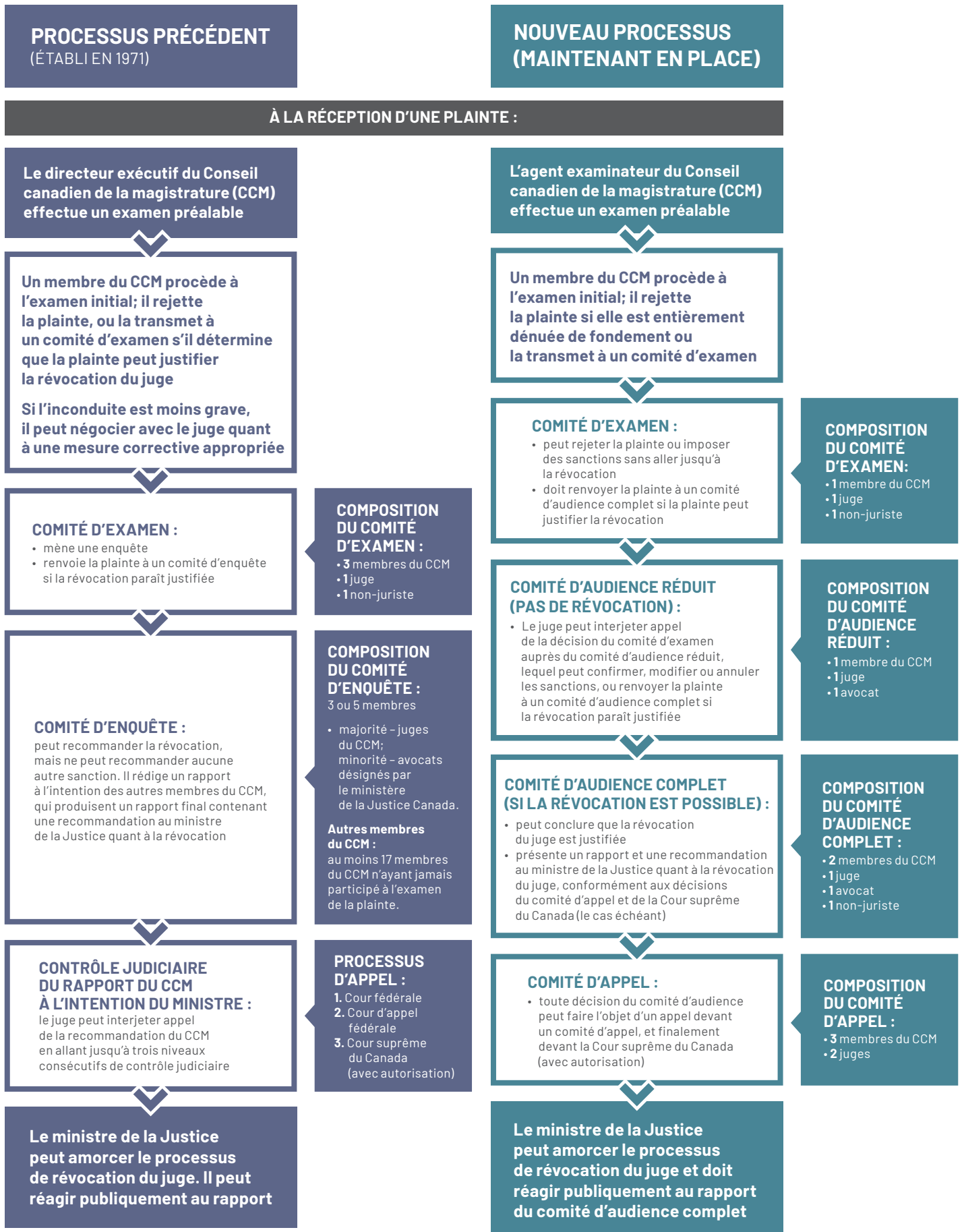




GESTION DES PLAINTES D'INCONDUITE CONTRE DES JUGES

MODIFICATIONS À LA LOI SUR LES JUGES

Le 23 juin 2023, des modifications à la *Loi sur les juges* visant à restructurer le processus de traitement des plaintes contre des juges ont reçu la sanction royale et sont entrées en vigueur. Les modifications créent des sanctions obligatoires lorsqu'une plainte d'inconduite contre un juge est considérée comme justifiée, mais qu'elle n'entraîne pas la révocation. Le processus applicable dans le cas de plaintes plus graves – celles susceptibles d'entraîner la révocation d'un juge – a également été modifié et simplifié.



Le processus précédent a été établi en grande partie dans les instruments de politique et les règlements du CCM; le nouveau processus est maintenant prévu dans la *Loi sur les juges*.